# Département de Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

# Commune de Vigneux-de-Bretagne

Date de convocation : 24 novembre 2O20 Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt, le 1<sup>er</sup> décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sans public sous la présidence de Monsieur Vincent PLASSARD, Maire.

- en exercice : 29

- présents : 22

Présents :

- votants : 29

PLASSARD Vincent, FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, BLOT Mickaël, JOLY Chantal, MERCIER Nathalie, LORY Jean-Claude, GUILLIN Patricia, STERVINOU Anne, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, GUILLERME Nicolas, GAUDIN-LECOQ Olivia, LEONARD Martin, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, PILARD Olivier, DARROUZÈS Didier, PAÏS Albert, JAMES Emmanuelle.

#### Absents excusés :

Patrick LAMIABLE pouvoir à Vincent PLASSARD Adeline BOVIERE pouvoir à Nathalie MERCIER Anaïs DENIAUD pouvoir à Gwënola FRANCO Céline CHAUVET pouvoir à Albert PAÏS Isabelle POTIRON pouvoir à Albert PAÏS Vincent PITARD pouvoir à Emmanuelle JAMES Hubert PERROCHEAU pouvoir à Didier DARROUZÈS

Absents: ---

Secrétaire de séance : Chantal JOLY

### Dénomination de voies

Réf: 2020-094

M. JAMIS, Adjoint, propose la dénomination des voies suivantes :

- **Impasse du Rucher** : voie unique en impasse du lotissement "Le Clos Saint Michel", prenant son origine rue Saint Michel.
- **Impasse du Blé Noir** : voie unique en impasse du lotissement "Le Clos du Moulin Neuf", prenant son origine rue du Moulin Neuf.

La commission « Urbanisme, Techniques, Développement durable » en date du 17 novembre 2020 a émis un avis favorable.

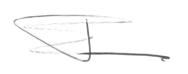
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les dénominations de voies proposées ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

POUR	29	PLASSARD Vincent, FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, BLOT Mickaël, JOLY Chantal, LAMIABLE Patrick, MERCIER Nathalie, LORY Jean-Claude, MAILLARD Bruno, GUILLIN Patricia, STERVINOU Anne, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, BOVIERE Adeline, GUILLERME Nicolas, GAUDIN-LECOQ Olivia, LEONARD Martin, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, DENIAUD Anaïs, DARROUZÈS Didier, PAÏS Albert, CHAUVET Céline, POTIRON Isabelle, PITARD Vincent, JAMES Emmanuelle, PERROCHEAU Hubert
CONTRE	/	
ABSTENTIONS	/	

Pour copie conforme, A Vigneux-de-Bretagne, Le 3 décembre 2020 Le Maire, Vincent PLASSARD





## Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

sa réception en Préfecture, soit de sa publication. Acte reçu en Préfecture le **-7 DEC. 2020** 

Publié le **- 7 DEC. 2020**